



# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

**SLOW**

DT 16-2016-2016-20161213-D2016\_140-DE

**Séance du 13 décembre 2016**

L'an deux mille seize et le treize décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU*

**N° 2016/140**

**Objet : Budget Annexe ALSH : Admission en non-valeurs**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que Madame la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer un titre de recettes du Budget ALSH, à savoir :

- Titre d'un montant de 4 € au nom de KLEIN Olivier

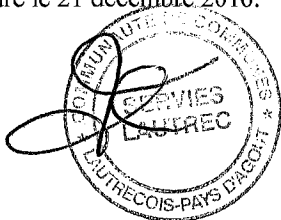
Madame la Trésorière a sollicité Monsieur le Président afin que les membres du Conseil de Communauté délibèrent sur l'admission en non-valeurs du titre détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeurs le titre comme détaillé ci-dessus du Budget Annexe ALSH,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 21 décembre 2016.



Le Président,

Raymond GARDELLE

